



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 61044

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le bilan d'exécution, à bientôt un an de son échéance, de la loi de programmation militaire 1997/2002 pour ce qui concerne, plus particulièrement, les effectifs de la gendarmerie nationale. En effet, il était prévu qu'en 2002 plus de 16 000 volontaires devaient se substituer aux quelque 12 000 gendarmes auxiliaires originellement déployés au sein des unités. Cette progression des effectifs ainsi liée au recrutement de « gendarmes adjoints », équivalents militaires des « emplois-jeunes », devait notamment permettre à la gendarmerie de faire face à l'augmentation de ses charges et de maintenir un maillage territorial performant. Aussi, il lui demande de lui préciser l'état des recrutements réalisés à ce jour et si les prévisions programmées seront effectivement tenues d'ici l'année prochaine, au bénéfice d'une pleine et entière sécurité des biens et des personnes en zones rurales.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées, conduite conformément aux dispositions de la loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997-2002, prévoit le remplacement de 12 000 gendarmes auxiliaires par 16 232 gendarmes adjoints volontaires. Le recrutement de ces volontaires, qui a débuté en 1998, est actuellement en phase de montée en puissance. Au 1er juin 2001, 13 905 gendarmes adjoints ou aspirants issus du volontariat ont ainsi été incorporés. Ce volume de recrutement, conjugué à un taux de renouvellement important des premiers contrats (75 %), a permis à la gendarmerie de réaliser ses effectifs budgétaires tout en maintenant un niveau de sélection satisfaisant. Au 1er juin 2001, elle compte 10 203 volontaires, dont 726 en cours de formation, pour un effectif budgétaire s'élevant à 11 025. Au regard de la ressource actuellement disponible, la gendarmerie estime que le volume de 10 700 volontaires sera atteint au 31 décembre 2001. Toutefois, les années 2001 et 2002 constituent des étapes délicates pour la réalisation des objectifs fixés par la loi de programmation militaire. En effet, si la population des gendarmes adjoints est appelée à fortement augmenter durant cette période (3 725 postes en 2001 et 5 583 en 2002), la gendarmerie est confrontée dans le même temps à un marché du travail de plus en plus concurrentiel. Afin de faire face à cette situation, elle a proposé des mesures destinées à rendre le volontariat plus attractif. Au terme de la loi de programmation militaire, le volume global des gendarmes adjoints volontaires devrait s'établir à 16 608 (soit 16,5 % des effectifs de la gendarmerie), évaluation qui intègre également le remplacement par des volontaires des 400 gendarmes auxiliaires actuellement en service au sein des unités d'autoroute.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61044

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2765

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4387